

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni, à titre exceptionnel, compte tenu des mesures sanitaires induites par la pandémie de Covid-19, à la salle polyvalente, située 5 chemin de l'Enguille à Saint-Geniès Bellevue, sur convocation régulière du 9 avril 2021, sous la présidence de Madame Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE Pierre, M. AUXIÈTRE Mathieu, Mme BAYLAC Annette, Mme BOTANCH Catherine, Mme CLAEYS Catherine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme DUMORA Anne-Marie, Mme GAILLARD Marie-Blandine, Mme MARTIN Corinne, Mme MAURICE Fabienne, M. MORILLON Henri-Jacques, Mme PERTUISET Sophie, M. PEYRUCAIN Eric, M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane.

Etaient absents et représentés : M. HANNON par M. MORILLON, M. OTAL par Mme PERTUISET, M. PEDRONO par M. PEYRUCAIN.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021 envoyé avec la convocation.

Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame GAILLARD est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2021-25 – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Monsieur Jacques MAYNADIER, élu sur la liste « Bel Avenir pour Saint Genies » a présenté, par courrier reçu en mairie le 22 février 2021, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Madame Fabienne MAURICE est donc appelée à remplacer Monsieur Jacques MAYNADIER au sein du Conseil Municipal. En conséquence elle est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence.

Le Conseil Municipal :

➤ PREND ACTE de la démission de Monsieur Jacques MAYNADIER et de l'installation de Madame Fabienne MAURICE en qualité de conseillère municipale.

DÉLIBÉRATION 2021-16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente et commente les documents qui ont été adressés préalablement à la séance aux conseillers.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2020 se résument ainsi :

Dépenses de Fonctionnement	1 509 620,07 €
Recettes de Fonctionnement	1 797 347,42 €
Excédent de Fonctionnement.....	287 727,35 €
Recettes d'Investissement	1 066 993,14 €
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>411 664,47 €</u>
Total des recettes	1 478 657,61 €
Dépenses d'Investissement	1 072 873,38 €
Excédent d'Investissement.....	405 784,23 €
<u>TOTAL des excédents..... 693 511,58 €</u>	

Restes à réaliser

Dépenses	566 000,00 €
Recettes	303 000,00 €
<i>Besoin de financement = 263 000 €</i>	

L'excédent réel de clôture s'élève à : **430 511,58 €**

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, Madame le Maire quitte la séance pour permettre aux conseillers de délibérer et voter le compte administratif 2020.

Sous la présidence de M. MORILLON, le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 tel qu'il a été présenté.

DÉLIBÉRATION 2021-17 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget communal pour l'année 2020 établi par le Trésorier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Considérant que ce compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif

➤ **DÉCLARE** que le compte de gestion 2020 dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION 2021-18 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Recettes d'exploitation	124 830,33 €
<i>Excédent d'exploitation reporté</i>	<u>32 673,65 €</u>
Total des recettes	157 503,98 €
Dépenses d'Exploitation	142 228,83 €
Excédent d'Exploitation	15 275,15 €
Recettes d'Investissement	95 893,90 €
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>504 690,65 €</u>
Total des recettes	600 584,55 €

Dépenses d'Investissement 185 761,12 €
Excédent d'Investissement.....414 823,43 €

TOTAL des excédents..... 430 098,58 €

Restes à réaliser

Dépenses 358 000 €
Recettes 0 €

Besoin de financement = 358 000 €

L'excédent réel de clôture s'élève à : **72 098,58 €**

Madame le Maire quitte la séance pour permettre à l'assemblée de délibérer et voter le compte administratif 2020.

Sous la présidence de M. MORILLON, le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 tel qu'il a été présenté.

DÉLIBÉRATION 2021-19 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget assainissement pour l'année 2020 établi par le Trésorier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Considérant que ce compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif

➤ **DÉCLARE** que le compte de gestion 2020 dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION 2021-20 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dans le département de la Haute-Garonne, ce taux s'élevait en 2020 à 21,90 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux égal à 37,78 % pour cette taxe. Cela correspond à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 15,88 % et du taux 2020 du département, soit 21,90 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale. Il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 140,70 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par l'Etat, portent le produit fiscal attendu à 1 035 381 €.

Madame le Maire propose aux conseillers de reconduire le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 140,70 % et d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 37,78 %, niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020 de cette taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** d'appliquer pour 2021 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,78 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 140,70 %.

DÉLIBÉRATION 2021-21 – BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente aux conseillers le budget de la commune et donne lecture des propositions aussi bien en fonctionnement qu'en investissement telles qu'elles figurent sur le document qui leur a été envoyé.

- **Section de fonctionnement**

Suite aux interrogations des élus, Madame le Maire explique les montants prévus en hausse ou en baisse par rapport au budget précédent et apporte les précisions demandées.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 763 000 €.

- **Section d'investissement**

Madame le Maire détaille en dépenses les acquisitions et travaux prévus par opération d'investissement.

En recettes, elle présente l'excédent reporté, l'affectation du résultat de fonctionnement et les subventions attendues.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 345 611,58 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 vote contre (M. OTAL) et 2 abstentions (M. de LASSUS SAINT GENIES et Mme PERTUISET)

➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2021 de la commune.

DÉLIBÉRATION 2021-22 – BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire donne lecture des propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 145 500,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 799 812,43 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2021 de l'assainissement.

DÉLIBÉRATION 2021-23 – ÉLECTION D’UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DES EAUX

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Cantons Centre et Nord de Toulouse,

Considérant la démission de Monsieur Jacques MAYNADIER du Conseil Municipal,

Considérant que la désignation des délégués a lieu au scrutin secret à la majorité absolue mais que le conseil municipal a décidé à l’unanimité de voter au scrutin public,

Vu la candidature de Monsieur Jean-Louis ROUCH,

Le Conseil Municipal à l’unanimité

➤ **ÉLIT** Monsieur Jean-Louis ROUCH délégué au Syndicat des Eaux des Cantons Centre et Nord de Toulouse.

DÉLIBÉRATION 2021-24 – ÉLECTION D’UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Vu les statuts du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement,

Considérant la démission de Monsieur Jacques MAYNADIER du Conseil Municipal,

Considérant que la désignation des délégués a lieu au scrutin secret à la majorité absolue, mais que le Conseil Municipal décide à l’unanimité de voter au scrutin public,

Vu la candidature de Monsieur Eric PEYRUCAIN,

Le Conseil Municipal à l’unanimité

➤ **ÉLIT** Monsieur Eric PEYRUCAIN délégué suppléant au Syndicat Haute-Garonne Environnement.

DÉLIBÉRATION 2021-25 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31), a été sollicité afin de réaliser un diagnostic d’organisation des ressources humaines sur le service administratif de la Mairie.

L’objectif recherché est de :

- Proposer une organisation du service administratif adaptée aux enjeux actuels et futurs de la commune tout en garantissant un service public de qualité et efficient, et en lien avec les futurs départs à la retraite.

La méthodologie :

Phase 1 : définition du cadre stratégique et lancement de la démarche.

Phase 2 : Diagnostic et détermination des axes d’amélioration

Phase 3 : validation et suivi des actions prioritaires

L’intervention du CDG31 est soumise à la signature d’une convention établie par ses services qui précise les conditions générales d’intervention ainsi que le tarif correspondant.

Madame le Maire informe l’Assemblée que le coût de la mission est de 3 624 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention afférente.

DÉLIBÉRATION 2021-26 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME ET DE LA RÉGION POUR LE PROJET DE GÉOTHERMIE SUR LE GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire de la commune, une étude de faisabilité de géothermie a été menée par un cabinet conseil.

Les études ont porté sur la faisabilité de ce principe pour les 1 600 m² de bâtiments scolaires. Les chaudières à gaz des écoles sont âgées et en bout de course, c'est pourquoi 2 étapes ont été étudiées :

1^{ère} étape : le remplacement du système de chauffage de l'école élémentaire par le système de géothermie en gardant pour compléter les chaudières à gaz actuelles.

2^{nde} étape : isolation et rénovation du groupe scolaire qui permettront l'abandon des 2 chaudières gaz, et la mise en place du geocooling.

Les avantages de cette organisation sont :

- De répondre à l'urgence du remplacement du chauffage actuel
- De permettre une réflexion plus poussée, sur la rénovation structurelle des bâtiments des écoles en parallélisant le travail
- De réduire très rapidement l'impact CO2 des bâtiments de la commune.

Le montant total de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à : 191 000 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 vote contre (M. OTAL) et 2 abstentions (M. de LASSUS SAINT GENIES et Mme PERTUISET),

- **DONNE SON ACCORD** pour ce projet,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME et du Conseil Régional.

DÉLIBÉRATION 2021-27 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

La dernière mise à jour du schéma communal d'assainissement date de 2010.

Aujourd'hui une réactualisation aurait pour objectifs :

- d'améliorer la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif en anticipant l'évolution de l'urbanisme
- de réduire les rejets de pollution dans le milieu récepteur
- de réduire des surcoûts éventuels d'exploitation
- de mettre ce document en concordance avec le nouveau PLU.

Un dossier a d'ores et déjà été déposé auprès du Département pour respecter la date de dépôt impérative. Cette délibération entérine la demande dans le cadre du Programme Départemental 2021 pour un montant de : 48 860 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le lancement de cette étude,

➤ **SOLLICITE** du Département de la Haute-Garonne une subvention dans le cadre du programme départemental 2021.

DÉLIBÉRATION 2021-28 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR L'ÉLABORATION DU SCHEMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Entendu le rapport de Madame le Maire présenté précédemment, qui précise qu'un nouveau devis d'études a été retenu pour la demande auprès de l'Agence de l'Eau d'un montant de 36 500 € HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le lancement de cette étude.
- **SOLLICITE** de la part de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE une aide financière complémentaire.

DÉLIBÉRATION 2021-29 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Afin de répondre aux objectifs de digitalisation et de rénovation de l'informatique de la mandature 2020-2026, une analyse de besoins réalisée durant l'été 2020 a fait ressortir le besoin de revoir dans une première étape les fondations de l'architecture informatique de la Mairie afin de la rendre sécuritaire et évolutive.

Cela consisterait en l'acquisition, la configuration et l'installation du matériel suivant :

- Un serveur physique à la Mairie,
- Un NAS en mairie
- Un NAS réplication dans un autre bâtiment
- Deux onduleurs
- Un pare-feu
- Des switches et matériel de câblage

Il conviendrait également d'acquérir différentes licences.

Le montant total de ces investissements s'élève à **26 333,98 € HT**.

Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** cette opération,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental, et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

DÉLIBÉRATION 2021-30 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA JOURNÉE DU BONHEUR

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de son projet culturel de territoire « L'art dans la Cité », la municipalité de Saint-Genies Bellevue souhaite favoriser le plus largement possible l'accès à la culture pour tous et le lien social.

La manifestation « Journée du Bonheur » en sera à sa troisième édition en 2021 et verra la participation active des différentes associations de la commune, du groupe scolaire, des habitants et des artistes professionnels présents sur la CCCB. Elle favorisera également la mise en place d'un parcours culturel d'ouverture aux musiques actuelles, avec la pratique de percussions à destination du jeune public dans le cadre scolaire, péri et extrascolaire.

Le projet global concerne :

- la mise en place d'un atelier pédagogique de 2 heures sur 16 semaines à destination de 30 élèves de l'école primaire. L'éducation artistique et culturelle des enfants sera ciblée sur la curiosité, l'expérimentation des sensibilités et la pratique des instruments.

Cette action culturelle sera présentée et valorisée auprès du public lors du spectacle final participatif « Les interventions mobiles » par la Compagnie « Les Commandos Percu ».

Le coût du spectacle s'élève à **4 500 € HT**.

Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** ce projet,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer le spectacle final des Commandos Percu,

DÉLIBÉRATION 2021-31 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACHAT DE DEUX AUTOLAVEUSES

Les agents communaux en charge de l'entretien des locaux ont fait remonter le besoin d'équiper le service de deux autolaveuses afin de pouvoir procéder régulièrement à un nettoyage approfondi des sols:

- une avec chariot, facilement transportable à destination des différents bâtiments (coût : 2 254,92 € HT),
- une pour la salle polyvalente, en remplacement de celle existante défectueuse et irréparable (coût : 2 542,83 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** ces achats pour un montant total de 4 797,75 € HT
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum de la part du Conseil Départemental pour l'aider à financer cet investissement.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Questions de Mme PERTUISET, M. de LASSUS SAINT GENIES et M. OTAL

1^{er} point – Commerce

Question : Relais postal dans la commune. Point de situation ?

Réponse : Pas d'avancée sur ce sujet

2^{ème} point – Urbanisme

Question : Parcelle AP5, les Jardins de Bellevue. Point de situation ?

Réponse : la procédure suit son cours au niveau des tribunaux. Nous n'avons pas d'information.

3^{ème} point – Grands projets

Question : Vous aviez annoncé 3 grands projets à l'école : cuisine, rénovation des bâtiments et géothermie.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Avez-vous prévu d'une part des alternatives ? Et, d'autre part, quel serait l'impact budgétaire sur le prévisionnel des charges de fonctionnement de la future cantine ? Auriez-vous l'intention de nous associer à toute commission/groupe de travail en charge de la cuisine ?

Réponse : Ces projets sont toujours en phase de travail. Les demandes de subvention sont en cours d'instruction pour les uns. Nous en attendons les retours.

Pour les autres :

- La réparation de la toiture de la Maison de Lagarrigue devrait pouvoir démarrer prochainement.
- L'organisation de la cuisine avec un cuisinier : différentes options sont possibles notamment l'intervention d'un prestataire cuisinier, qui pourrait ne pas requérir d'embauche supplémentaire. Le groupe de travail est actuellement au complet avec la participation de parents d'élèves. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous si un besoin de soutien se faisait sentir.

4^{ème} point – Incivilités

Question : Régulièrement, tous les week-ends, certaines motos (sans immatriculation) viennent troubler le calme du village et s'exercent à des exercices (non conformes aux règles de conduite) sur les routes. Qu'elle est votre politique sur ce sujet ?

Réponse : Nous sommes conscients que ces incivilités pénalisent la tranquillité des habitants. La Police Intercommunale et la Gendarmerie sont bien au courant de ce problème que nous leur rappelons fréquemment. Ils soulèvent qu'une intervention nécessite des moyens que le confinement ne leur permet pas de mobiliser. Des conducteurs mineurs de scooters, de la commune, ont été identifiés. Ils ont eu la visite de la police à leur domicile et un rappel à l'ordre a été effectué qui semble avoir été efficace. Un arrêté d'interdiction de l'utilisation des véhicules à moteurs autour de la salle polyvalente en cas de grille fermée a été pris.

5^{ème} point – Ecole-cantine scolaire

Question : Est-il prévu le renouvellement du contrat (et pour combien de temps) avec le traiteur à compter de la rentrée 21-22 ?

Réponse : Le cahier des charges pour un nouvel appel d'offres de contrat traiteur intermédiaire est actuellement en cours d'étude.

L'objectif de ce cahier des charges est d'être plus ambitieux en matière de composants, bio ou locaux. Nous regardons la possibilité d'effectuer des approvisionnements chez des producteurs locaux. Mais cela nécessite une étude approfondie des impacts éventuels en ressources de personnel, ou conservation ou problématique de livraison.

6^{ème} point – Finances

Question : Nous souhaiterions connaître la liste des emprunts en cours (avec leurs montants) à ce jour et les dettes à moyen et long termes ?

Réponse : Un état de la dette figure dans les documents budgétaires qui seront publiés sur le site internet. Il sera aussi fourni sur simple demande des élus.

7^{ème} point – Plan Local d’Urbanisme

Question : Comment avez-vous ressenti le retour des habitants de Saint-Geniès d’une part lors des réunions publiques d’information (en particulier nombre de personnes rencontrées) et d’autre part lors de la visioconférence de jeudi dernier ?

Allez-vous tenir compte de certaines remarques/commentaires faites lors de ces rencontres ?

Réponse : Voir chapitre Informations. La phase de concertation est encore en cours.

8^{ème} point – Environnement

Question : Des habitants se plaignent du nombre de moustiques. Que comptez-vous faire pour en diminuer/supprimer ce désagrément ?

Réponse : Le Conseil Municipal insiste pour que les habitants veillent à ne pas laisser d’eau stagnante dans les jardins ou sur les terrasses. Il sera vigilant à l’obligation pour les propriétaires de piscines de les entretenir correctement. Le Délégué à l’Environnement ajoute que les bonnes jardinerie proposent actuellement des pièges à phéromones dont les cibles sont les moustiques-tigres femelles de façon à limiter les pontes.

Question : _ Pouvez-vous nous donner un point de situation sur la construction du terrain de tennis couvert ?

Réponse : La CCCB a retenu l’entreprise. Les six permis de construire ont été déposés. 4 opérations seront lancées en 2021, les 2 dernières en 2022 dont St Genies, pour cause de PLU non adopté.

Points divers :

- Avez-vous prévu dans le budget « Cuisinier à la Cantine » d’embaucher du personnel supplémentaire ?

Réponse : L’organisation de la cantine avec son cuisinier sont encore à l’étude, il existe des alternatives avec prestataire qui prévoit le cuisinier, dans ce cas, pas de personnel supplémentaire à prévoir.

- Souhaitez-vous maintenir le niveau d’effectifs du personnel ?

Réponse : Le ratio 50-55% de charges de personnel sur le budget de dépenses de fonctionnement devrait être maintenu.

- Quels sont les travaux prévus sur la Médiathèque ?

Réponse : Réparation de la toiture - isolation par l’extérieur - isolation sous toiture avec création d’un faux-plafond - rénovation des ouvrants et du système de chauffage.

- Géothermie à l’école est ce judicieux avant d’avancer sur le projet de rénovation de l’école ?

Réponse : L’étude a été effectuée par 2 experts indépendants. Cette planification fixe effectivement le volume à chauffer et le positionnement de la centrale dans une annexe. Une rehausse gaz ou électrique servira en cas de grand froid, jusqu’à rénovation complète de l’école.

Cette solution permet également de remplacer une des chaudières gaz vraiment âgée et donc à risque. Cependant, nous avançons en parallèle le travail sur la rénovation du groupe scolaire.

Il est probable que l'appel d'offres survienne alors que les premières esquisses de la rénovation de l'école seront disponibles. Il sera encore temps de réajuster si cela devait être rendu nécessaire.

2/Informations :

Madame le Maire remercie chaleureusement l'équipe municipale composée d'élus, d'agents communaux et de bénévoles qui ont pris en charge très efficacement l'aide à la prise de rendez-vous pour les seniors pour la vaccination et l'organisation du transport quand ils le souhaitaient.

Elle informe également de l'initiative de démocratie participative pour la préparation du site web et de l'application mobile. Des habitants volontaires accompagnent les réflexions des élus et de Bastien (stagiaire) pour l'élaboration du prochain outil municipal de communication.

La réunion PLU s'est tenue en distanciel le 8 avril (les réunions publiques sont interdites par le Préfet en raison du confinement). Elle a eu un véritable succès puisqu'on a dénombré jusqu'à 70 connexions et de nombreuses questions écrites envoyées.

Les planches de présentation et les réponses aux questions sont publiées sur le site internet de la Mairie.

De plus, les réunions en petit effectif proposées aux habitants ont montré leur intérêt et les échanges ont été fructueux. Des dates ont été ajoutées car les rencontres planifiées se sont remplies très rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

ANNEXE AU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2021

**Etat présentant les indemnités perçues au titre de l'année 2020 par les élus
siégeant au Conseil Municipal**

IDENTITÉ ÉLU	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITÉS 2020
ARTIGUE Pierre	3 727,82 €
AUXIÈTRE Mathieu	953,05 €
CLAEYS Catherine	3 727,82 €
DUMORA Anne-Marie	3 727,82 €
GAILLARD Marie-Blandine	953,05 €
LAY Sophie	9 875,53 €
MARTIN Corinne	953,05 €
MAYNADIER Jacques	953,05 €
MORILLON Henri-Jacques	953,05 €
PEYRUCAIN Eric	953,05 €
ROUCH Jean-Louis	3 727,82 €
TOMAS Christiane	3 727,82 €

**Etat présentant les indemnités perçues au titre de l'année 2020 par les élus
ayant siégé au Conseil Municipal**

IDENTITÉ ÉLU	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITÉS 2020
ANDREU Bernard	2 791,08 €
CHÊNE Véronique	2 791,08 €
DAVID Henri	1 399,80 €
GENAILLE Marie-Pierre	2 791,08 €
GUSTAVE Christian	2 791,08 €
MARTIN Corinne	1 399,80 €
MAZEAU Jacques	10 257,63 €
MONNEREAU Danièle	2 791,08 €
VALLARD Jean-Pierre	1 399,80 €

